



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DGPN/Cab/N° 17-4047D

1 DEC. 2017

4071

Paris, le 27 NOV. 2017

Madame la secrétaire générale,

L'action des personnels administratifs et techniques de la police nationale participe pleinement à la bonne efficacité des services, soumis aux fortes tensions opérationnelles que notre institution connaît depuis plusieurs années. Leur engagement est exemplaire et doit être salué.

A ce titre, j'ai décidé d'un abondement exceptionnel du complément indemnitaire annuel pour les personnels administratifs et techniques, à l'instar des agents des autres périmètres du ministère de l'intérieur. J'ai tout particulièrement veillé à ce l'équité soit la règle dans le traitement indemnitaire des agents concernés, en lien avec le secrétaire général et le directeur général de la gendarmerie nationale.

Le montant de cette prime a été arrêté à 140 euros pour les agents affectés dans les services centraux et de 150 euros pour les personnels des services territoriaux.

Je vous prie d'agréer, Madame la secrétaire générale, l'expression de mes respectueux hommages.

Le préfet,
directeur général
de la police nationale

Éric MORVAN

Madame Nathalie MAKARSKI
Secrétaire générale
Alliance – SNAPATSI
CFE-CGC
52, rue de Dunkerque
75009 PARIS